



L'ENVIRONNEMENT EN FRANCE

LES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

de la société française depuis 1990

INTRODUCTION p. **15**

DES TERRITOIRES EN MUTATION p. **17**

LA PRISE DE CONSCIENCE ACCRUE
DES FRANÇAIS SUR LES QUESTIONS
ENVIRONNEMENTALES p. **27**

LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT p. **38**

Les territoires se transforment pour accompagner l'évolution démographique et la mutation des modes de vie d'une part, et pour gagner en compétitivité dans un monde globalisé soumis à une concurrence internationale accrue d'autre part.

Depuis la fin des années 1990, la population française a crû de près de 4,5 millions d'habitants, soit une croissance de l'ordre de 7 %. Dans le même temps, le nombre de ménages a augmenté de près de 26 % du fait de l'évolution de leur structure ; leur taille moyenne est en effet passée de 2,6 personnes en 1990 à 2,3 en 2010 et la part des ménages constitués d'une seule personne atteint 33 % en 2010 contre 27 % en 1990. Le vieillissement de la population et les changements des modes de cohabitation en lien avec l'individualisation croissante des comportements et des unions plus fragiles expliquent cette tendance. Ces évolutions induisent des besoins en logements soutenus, dont les conséquences sur les prix du foncier notamment conduisent de nombreux ménages à habiter loin de leur lieu d'emploi. **Les grandes agglomérations voient donc leur aire d'influence augmenter**, en raison de l'accroissement des distances domicile/travail. Cette dynamique, facilitée par un prix de l'énergie bon marché et par un niveau de service élevé des infrastructures routières, s'est concrétisée par le développement de formes urbaines (zones pavillonnaires dans les communes périurbaines, etc.) fortement consommatrices d'espaces naturels et par des besoins soutenus en termes de mobilités (voir chap. « Artificialisation des sols », p. 180, « Ressources énergétiques », p. 163, « Ressources minérales non énergétiques », p. 168).

Depuis les années 1990 également, la **consommation des ménages** a poursuivi sa croissance. Les progrès techniques, la recherche du confort, la progression du niveau de vie ainsi que l'évolution du temps de travail et des modes de vie ont en effet favorisé l'acquisition de nouveaux biens d'équipements (appareils high-tech, équipements de la maison, piscines individuelles, etc.) et services (davantage de plats préparés consommés que de produits frais, développement du e-commerce, démocratisation du tourisme longue distance, activités de loisirs, etc.). Des produits et services autrefois réservés à une catégorie de personnes sont maintenant accessibles à tous. Le marketing, le développement d'internet et le renouvellement permanent des gammes de produits par les fabricants participent également à cette consommation de masse, où le modèle linéaire « extraire-fabriquer-consommer-jeter » prédomine.

Pour s'adapter à la concurrence internationale générée par la mondialisation, le système productif français évolué. Une partie du secteur industriel a été délocalisée à l'étranger et une autre (activités support de services notamment) externalisée. Les échanges commerciaux internationaux dynamisent les activités de transport de marchandises, notamment par voie routière.

Cette trajectoire de développement induit des pressions sur l'environnement (émissions de polluants, dégradations des habitats naturels, prélèvements de ressources naturelles,

etc.) dont les impacts sur les différents compartiments de l'environnement tendent également à s'aggraver sous l'effet du changement climatique. Par exemple, la contamination des milieux, la destruction des espaces naturels, la prolifération d'espèces invasives et la surexploitation des ressources participent à l'érosion de la biodiversité. Ainsi, les effectifs d'oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de 35 % depuis 1990 et près de la moitié des zones humides se sont dégradées depuis 2000. De même, la France mobilise de grandes quantités de ressources naturelles (voir chap. « Ressources », p. 159). Depuis 1990, la consommation annuelle intérieure apparente de matières par habitant demeure proche de 14 tonnes, malgré les gains accomplis dans les processus de fabrication et le développement des activités de réparation. La quantité de déchets collectés par les municipalités a ainsi augmenté de 25 % depuis 1996 et représente 600 kg par habitant en 2011.

Les impacts sur l'environnement ne concernent pas seulement le territoire national. En effet, le transfert à l'étranger de certaines activités industrielles dont les produits sont consommés en France conduit à une délocalisation des empreintes (émissions de gaz à effets de serre, prélèvements de ressources naturelles, etc.) – (voir chap. « Empreinte carbone », p. 94, « Empreinte matières », p. 160, « Empreinte eau », p. 173).

De nombreuses actions sont conduites pour améliorer, restaurer ou préserver l'état des différents compartiments de l'environnement et atténuer les pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement. Le réseau de sites protégés Natura 2000 couvre 12,6 % du territoire en 2013 et la couverture des eaux sous juridiction française par des aires marines protégées est passée de moins de 0,1 % en 1980 à 2,4 % en 2012. Ces actions se traduisent par une amélioration de la situation d'espèces auparavant menacées de disparition (Loup, Loutre, Castor, etc.).

L'évolution des modes de consommation (voir chap. « Vers des modes de vie et de consommation durables ? », p. 253) et de production (voir chap. « Vers un rapprochement de l'économie et de l'environnement ? », p. 291), l'intégration des enjeux environnementaux le plus en amont possible dans les processus décisionnels (voir chap. « Vers des territoires moins exposés », p. 319) et le renforcement de l'information (voir chap. « Vers une société de la connaissance pour une information encore plus efficace ? », p. 343) participent à cette dynamique. Ainsi, depuis 2004, le nombre d'emplois environnementaux a augmenté de 36 % pour atteindre 447 500 emplois en 2012, les domaines de l'eau, des déchets et des énergies renouvelables étant les secteurs les plus dynamiques. De même, le nombre d'étudiants suivant des formations environnementales est en constante augmentation. La quantité annuelle de déchets ménagers valorisés a crû, elle, de 60 % depuis dix ans.

Des problèmes environnementaux persistent néanmoins (voir chap. « Milieux », p. 45, « Biodiversité », p. 121, « Ressources », p. 155, « Expositions aux risques et nuisances », p. 195). Depuis 1990, la France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % mais celles liées au transport, premier secteur émetteur, peinent à diminuer. Les pollutions dues aux rejets des sites industriels et des stations d'épuration urbaines ont été réduites, mais pas les pollutions diffuses, comme celles d'origine agricole ou liées aux transports. Si la qualité moyenne de l'air s'est améliorée de 20 % depuis 1990, en grande partie grâce à la baisse des émissions de dioxyde de soufre, les seuils de protection de la santé pour certains polluants sont dépassés dans une station de mesure sur dix en 2011 (ozone, particules fines, dioxyde d'azote). Les sols, soumis à de fortes pressions, se dégradent (artificialisation, érosion, contamination).

Les enjeux environnementaux qui se dessinent au début de ce XXI^e siècle s'imposent non seulement à la France, mais également à l'échelle mondiale. Le dernier rapport publié par le Giec¹ confirme l'ampleur du défi climatique qu'affronteront nos sociétés à brève échéance. La biodiversité et les services écologiques qu'elle rend, indispensables au bon fonctionnement des économies des pays développés, traversent également une crise sérieuse. La surexploitation de certaines ressources ou leur consommation excessive eu égard à leur rareté ou leur raréfaction croissante posent des questions d'accès à ces ressources ou de disponibilité selon des échéances parfois très rapprochées. Ces questions environnementales, de nature globale, vont de pair avec un impact grandissant de la dégradation des milieux, notamment l'air, sur la santé des populations, dans un contexte d'intensification urbaine.

La crise écologique, qui se mêle et s'entrecroise à la crise économique et sociale qui affecte la France comme de nombreux autres pays depuis 2008, rappelle que les modes de consommation et de développement ne sont pas durables pour les générations futures. Ils sont également de plus en plus problématiques et inéquitables pour les générations actuelles. Or le fonctionnement des milieux, les systèmes biologiques mis à contribution pour les besoins de consommation de notre société ne suivent pas de logique linéaire (voir chap. « Coûts écologiques non payés », p. 361). Les conséquences de la dégradation ou de l'érosion de telle ou telle ressource ne sont pas suffisamment rapides ou visibles pour prévenir une éventuelle irréversibilité des dégâts. Cette absence de signaux perceptibles pour tous constitue un frein au changement dans les styles de vie ou les modèles

de développement économique. Elle ne permet également pas une réelle prise de conscience de l'ampleur des problèmes posés à plus ou moins court terme par le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources ou encore la multiplication des risques sanitaires environnementaux, qui affectent l'ensemble des territoires et menacent la cohésion sociale et la vitalité des économies.

Face à ces enjeux, la communauté internationale a reconnu la nécessité d'un développement durable et l'urgence à répondre aux grands enjeux écologiques du XXI^e siècle lors des différents accords ou sommets mondiaux (sommets de la Terre (1992, 2002, 2012), convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), convention sur la biodiversité biologique (CDB), etc.). Sous l'impulsion de l'ONU notamment, un élan a ainsi été donné pour réorienter la façon d'aborder les questions de croissance et de développement économique en privilégiant le prisme environnemental. La question du bien-être est également remise au premier plan au travers notamment de nombreux travaux portant sur l'économie verte (croissance verte, économie verte, inclusive, équitable, économie du développement durable, indicateurs complémentaires au PIB, efficacité énergétique, etc.). À l'échelle communautaire, l'Union européenne joue un rôle moteur vis-à-vis des États membres en matière de politique environnementale, souvent esquissée à partir de positions défendues par les États membres les plus avancés. En introduisant dans les obligations communautaires des mesures que parfois ces mêmes pays ne parvenaient pas à introduire dans leurs réglementations nationales, l'Union européenne contribue à améliorer l'état de l'environnement dans toutes ses dimensions.

La traduction de ces réponses et enjeux dans les stratégies territoriales (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement, stratégies européenne et nationale du développement durable, etc.) **peut contribuer à une meilleure appropriation des enjeux environnementaux par les citoyens**, même s'il demeure encore des sujets faisant controverse et si les préoccupations économiques prévalent sur les questions environnementales en période de crise économique. Si l'objectif d'un développement durable est ainsi de plus en plus partagé aujourd'hui, la question du chemin à prendre pour y parvenir reste ouverte. En effet, les politiques initiées ces dernières années, si elles ont permis des premières inflexions, restent en deçà des enjeux écologiques, dont les effets s'amplifient et affectent l'ensemble des territoires.

¹ IPCC, 2013. – *Climate Change 2013 : The Physical Science Basis - Working Group I Contribution to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* – 1 535 p. (<https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg1/>)